LE RELECQ – KERHUON
Plage du Moulin Blanc Cantine

Profil de vulnérabilité des eaux de baignade
Fiche de synthèse
Date de mise à jour du profil : Décembre 2022

La zone de baignade

Nom de la baignade :
Plage du Moulin Blanc Cantine



Localisation :
Bassin Nord de la Rade de Brest

Commune :
Le Relecq Kerhuon

Département : **Finistère (29)**

Région : **Bretagne**

Personne responsable de la baignade :
Maire de la commune du Relecq-Kerhuon

Saison balnéaire : **du 15 juin au 15 septembre**

Surveillance de la baignade : **Baignade non surveillée**

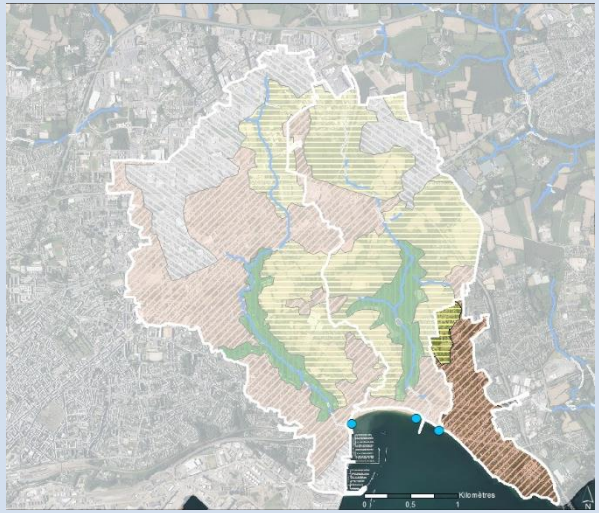
Dimensions de la zone de la baignade : **Longueur 440 m ; largeur 15 m**

Fréquentation moyenne journalière : **Environ 1000 personnes**





Le bassin versant



La pluie est le principal facteur aggravant qui entraîne des épisodes de pollution.

Autres risques sanitaires : échouage d'algues vertes et prolifération de phytoplancton

Les principales sources de pollution

Rejets	Risques	Impact	Actions associées
Assainissements collectifs non conformes	Fort	Rejets permanents via la rivière du Costour et les réseaux d'eaux pluviales	**1 - 7**
Assainissements non collectifs non conformes			**2 - 7**
Ouvrages et réseaux d'assainissement en front de mer ou sur le bassin versant		Rejets ponctuels directs ou via les ruisseaux (situations exceptionnelles)	**3 – 6 – 7 - 8**
Ruissellement sur les surfaces imperméables impactées par les déjections animales	Moyen	Rejets directs ou via les ruisseaux	**4 – 5 - 8**

Le plan d'actions

1 – Contrôle des branchements d'assainissement collectif et mise en conformité
2 – Contrôles des assainissements non collectifs et mise en conformité
3 – Maintenance des outils de mesure et de surveillance des ouvrages et réseaux d'assainissement
4 – Gestion des eaux pluviales pour limiter le ruissellement
5 – Sensibilisation à la propreté du domaine public
6 – Identification continue des points critiques et curage préventif du d'assainissement collectif
7 – Mise en œuvre du diagnostic permanent du système d'assainissement
8 – Suivi mensuel de la qualité des eaux de baignade et des exutoires pluviaux principaux hors saison de baignade

L'historique de la qualité des eaux de baignade

	2018	2019	2020	2021
Classement (Directive 2006/7/CE)	**Bonne**	**Bonne**	**Bonne**	**Bonne**

La liste des épisodes de pollution aux cours des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de baignade
Le 16 août 2018	Bactériologique	Non identifiée	Non
Le 04 juillet 2018	Bactériologique	Non identifiée	Non
Le 02 août 2017	Bactériologique	Fortes précipitations	Oui

Les recommandations aux baigneurs

- Assurez-vous que la baignade est autorisée ;
- Evitez de vous baigner après une forte pluie et à proximité des exutoires ;
- Rincez-vous à l'eau douce après le bain ;
- Souvenez-vous que la baignade est interdite dans les ports ;
- Souvenez-vous que l'accès à la plage est interdit aux chiens ;
- Laissez la plage aussi propre que vous l'avez trouvée.

La gestion préventive du risque sanitaire

Durant la saison balnéaire, la qualité quotidienne de l'eau de mer est évaluée à partir des critères suivants :
- la pluviométrie locale sur les dernières 12 heures ;
- les données de surveillance des ouvrages publics d'assainissement ;
- un indice de qualité de l'eau de mer ;
- les conditions de marée / dispersion.

Une interdiction temporaire de baignade est prononcée par arrêté municipal à l'issue de cette évaluation si le risque sanitaire est avéré.